

## Billet d'embarquement

Chers parents,

C'est encore une fois un plaisir pour moi de commencer une nouvelle année scolaire à l'École des Petits-Cheminots. L'été est souvent une période de l'année qui nous permet à tous de réduire un peu la cadence des activités quotidiennes de la routine pour faire place à des moments inoubliables passés en famille. Il vous reste encore quelques jours pour vous reposer et profiter de ces précieux moments avec vos enfants.

L'équipe-école a hâte d'accueillir tous les élèves. Elle est engagée, motivée et toujours prête à relever de nouveaux défis. Le soutien et l'accompagnement que vous offrirez à votre enfant lui permettront aussi de s'engager dans ses apprentissages et de vivre de belles réussites.

Dans un contexte où la pandémie est encore d'actualité, je prendrai le temps de vous transmettre les directives sanitaires émises par le gouvernement du Québec.

Vous trouverez, dans ce billet, différentes informations qui vous seront utiles tout au long de l'année. Je vous invite donc à le conserver à portée de la main. C'est en travaillant ensemble que nous pourrons assurer le succès recherché.

Plusieurs fois, au cours de l'année, je vous ferai parvenir via l'adresse électronique que vous nous avez fournie, le « **Billet d'embarquement** » qui saura, je l'espère, vous informer sur la vie de l'école.

De plus, je vous invite à vous référer régulièrement à notre site Internet à l'adresse suivante : [www.petitscheminots.csdn.qc.ca](http://www.petitscheminots.csdn.qc.ca) et à notre page Facebook en cliquant sur le lien suivant : <https://m.facebook.com/petitscheminots/> afin de vous tenir informés des changements qui se produisent à l'école et des activités réalisées. Vous y ferez de belles découvertes.

Au plaisir de vous revoir et bonne année scolaire à vous!

Johanne Hébert  
Directrice

### **PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DES PETITS-CHEMINOTS**

L'École des Petits-Cheminots fait partie du Centre de services scolaire des Navigateurs. Elle dispense des services d'éducation préscolaire (4 ans et 5 ans) et de premier cycle (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année) du primaire à la population du quartier Charny et regroupe deux établissements :

**L'École de la Passerelle**, située sur l'avenue des Belles-Amours, accueille trois classes de préscolaire, quatre classes de premier cycle et une classe à effectif réduit en langage. Cet établissement a comme caractéristique d'accueillir principalement des élèves marcheurs, lesquels résident à proximité de l'école.

**L'École Notre-Dame** accueille trois classes de préscolaire et cinq classes de premier cycle. Elle est située sur la rue Omer-Poirier.

## **LISTE DU PERSONNEL**

**Direction de l'École des Petits-Cheminots : Johanne Hébert**

### **École Notre-Dame des Petits-Cheminots :**

Secrétaire : Chantal Landry

Préscolaire 4 ans et 5 ans : Vicki Baron, Caroline Buteau et Marie-Eve Gaboury

1<sup>re</sup> année : Isabelle Morin, Josiane Ouellet et Catherine Talbot

2<sup>e</sup> année : Kate Brennan et Isabelle Langevin

Éducatrices spécialisées : Samantha Gourgues, Isabelle Nolet et Luciana Peron Benevute

Conciergerie : Jasmin Bisailon (compagnie DERKO)

Éducatrices au service de garde : Chantal Clément, Chantal Gingras, Yessica Marcela Graus Yanez, Audrey Larouche, \_\_\_\_\_, Kathey Simard et Annie Thériault

### **École de la Passerelle des Petits-Cheminots :**

Secrétaire : Linda Desjardins

Préscolaire 4 ans et 5 ans : Lyne Bouffard, Jacinthe Gauthier-Bergeron et Marie-Hélène Leclerc

1<sup>re</sup> année : Natacha Brière et Carolyne Fournier

2<sup>e</sup> année : Geneviève Boutin et Marie-Eve Cazes

Classe langage : Lysanne Bélanger et Andrée Tremblay (éducatrice spécialisée)

Éducatrices spécialisées : \_\_\_\_\_, Lise Dussault et Alexandra Laliberté

Conciergerie : \_\_\_\_\_

Éducatrices et éducateurs au service de garde : Marie-Claude Bélanger, Florence Bruneau, Nathalie Fortin, Chantal Gagnon, Christine Mercier, Marjorie Petraccone et Nathalie Proulx

### **Personnel qui intervient dans les deux établissements :**

Responsable du service de garde : Nathalie Amyot

Complément de tâches au préscolaire : \_\_\_\_\_ en remplacement de Martika Chamberland

Complément de tâches au primaire : Nancy Bolduc

Éducation physique : Sophie Baron (premier cycle)

Yannick Béland (préscolaire)

Musique : \_\_\_\_\_ en remplacement de Stéphanie Trudel (tous les degrés)

Anglais : \_\_\_\_\_ en remplacement de Laurence Gagnon (1<sup>re</sup> année à l'École Notre-Dame)

\_\_\_\_\_, (1<sup>re</sup> année à l'École de la Passerelle, 2<sup>e</sup> année et la classe langage)

Orthopédagogues : Isabelle Cyr-Boudreau et Sammy Jolin

Orthophonistes : Marie-Josée Pineau et Renée Lessard (classe langage)

Psychologue : Marie Mougenet

Psychoéducatrice : Sophie Marcoux et Érika Avoine (1<sup>re</sup> année à l'École Notre-Dame)

AVSEC : Josée Thibault

Opérateur en informatique : Xavier Caron

Infirmière : Dany Cantin

Hygiéniste dentaire : Sarah Vaillancourt

Ouvrier d'entretien : Gérald Bouffard

## DATES IMPORTANTES

<b>24 août 2022 (7 h)</b>	<b>Ouverture du service de garde pour les élèves inscrits</b> École de la Passerelle et École Notre-Dame
<b>24 août 2022 (19 h)</b>	<b>Rencontre avec <u>les parents du préscolaire 5 ans</u></b> École Notre-Dame et École de la Passerelle
<b>26 août 2022</b>	<b>Rencontre avec <u>les parents du préscolaire 4 ans</u></b> Vous référer au document remis lors de l'accueil en mai pour connaître l'heure de votre rencontre.
<b>29 août 2022 (8 h)</b>	<b>ACCUEIL DANS CHAQUE ÉTABLISSEMENT (1<sup>re</sup> journée)</b> Tous les élèves et parents sont attendus sur la cour de récréation à l'École Notre-Dame et à l'avant de l'École de la Passerelle.
<b>5 septembre 2022</b>	<b>Congé pour tous – fête du Travail</b>
<b>8 septembre 2022 (18 h 30)</b>	<b>Rencontre avec les <u>parents du primaire</u></b> École Notre-Dame (1 <sup>re</sup> année et 2 <sup>e</sup> année)
<b>8 septembre 2022 (18 h 30)</b>	<b>Rencontre avec les <u>parents du primaire</u></b> École de la Passerelle (1 <sup>re</sup> année, 2 <sup>e</sup> année et classe langage)  Votre présence à ces rencontres est essentielle pour assurer une bonne complicité entre vous et la titulaire de votre enfant.
<b>14 septembre 2022 (19 h)</b>	<b>Assemblée générale annuelle de parents</b> Gymnase de l'École de la Passerelle  Lors de l'assemblée générale, c'est l'occasion de supporter les parents qui ont travaillé pour vous, l'an dernier, en vous représentant au sein du conseil d'établissement et <b>d'élire les nouveaux membres pour ce comité</b> . À cet effet, <b>trois postes</b> seront à combler. Votre présence est donc très importante à cette rencontre.  <b>Nous procéderons au tirage d'un prix de présence :</b> Remboursement d'une facture de cahiers d'activités d'une valeur de 65 \$ pour le primaire, de 15 \$ pour le préscolaire 4 ans et d'un maximum de 30 \$ pour le préscolaire 5 ans.  Madame Jessica Bouchard, présidente du conseil d'établissement jusqu'à cette soirée, et moi-même, comptons sur votre présence à cette rencontre.

<b>19 septembre 2022</b>	<b>Journée pédagogique</b> (service de garde ouvert dans votre établissement respectif)
<b>26 septembre 2022</b>	<b>Photo scolaire pour tous les élèves des deux établissements</b>
<b>3 octobre 2022</b>	<b>Journée pédagogique</b> (service de garde ouvert dans votre établissement respectif)
<b>10 octobre 2022</b>	<b>Congé pour tous</b>
<b>14 octobre 2022</b>	<b>Remise de la 1<sup>re</sup> communication</b>
<b>28 octobre 2022</b>	<b>Journée pédagogique</b> (service de garde ouvert dans votre établissement respectif)
<b>10 novembre (en soirée), 11 et 14 novembre 2022</b>	<b>Remise du 1<sup>er</sup> bulletin et rencontres avec les enseignants</b> <b>Journées pédagogiques – 11 et 14 novembre 2022</b> (service de garde ouvert dans votre établissement respectif)
<b>9 décembre 2022</b>	<b>Journée pédagogique</b> (service de garde ouvert dans votre établissement respectif)
<b>21 décembre au 3 janvier 2023</b>	<b>Congé pour tous</b>

## **PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉCOLE DES PETITS-CHEMINOTS**

Comme toutes les écoles de la province de Québec, nous avons le mandat de **socialiser**, d'**instruire** et de **qualifier** les élèves que nous accueillons, conformément au Programme de formation de l'école québécoise. Toutefois, chaque école a ses valeurs propres et ses orientations spécifiques, lesquelles visent à répondre aux besoins particuliers de sa population. C'est ce qui est convenu d'appeler le **Projet éducatif**.

Le projet éducatif 2019-2022 de l'École des Petits-Cheminots est un outil stratégique permettant de faire connaître nos enjeux, nos orientations, nos objectifs et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves.

**En voici les grandes lignes :**

### **ENJEU 1 : Le bien-être physique et psychologique des élèves**

**Orientation 1 :** Assurer un milieu de vie sain, sécuritaire et inclusif.

**Objectif 1.1 :** D'ici 2022, diminuer le nombre d'élèves ayant des avis de manquement en lien avec la violence verbale et physique.

**Objectif 1.2 :** D'ici 2022, s'assurer de faire bouger les élèves 60 minutes par jour.

### **ENJEU 2 : La réussite éducative de tous les élèves**

**Orientation 2 :** Augmenter les compétences en littératie.

**Objectif 2.1 :** D'ici 2022, augmenter les habiletés en conscience phonologique chez les élèves du préscolaire.

**Objectif 2.2 :** D'ici 2022, augmenter la fluidité chez les élèves du 1<sup>er</sup> cycle du primaire.

**Objectif 2.3 :** D'ici 2022, augmenter le pourcentage d'élèves qui réussissent en lecture.

Le document complet contenant les moyens retenus afin d'atteindre nos objectifs se trouve sur le site Internet de l'école. Nous vous invitons à le consulter : [Format papier projet éducatif](#).  
Ce dernier sera révisé, cette année.

## **VALEURS DE L'ÉCOLE (ARC)**

### **Autonomie**

Nous favorisons le sentiment de compétence, d'efficacité et de responsabilité en vue de faire des choix éclairés.

### **Respect**

Nous considérons la valeur de chacun tout en prenant soin des autres et de notre environnement.

### **Communication**

Nous valorisons l'ouverture, la compréhension des autres, l'expression claire et l'écoute active avec objectivité.

## **MISSION DE L'ÉCOLE**

Faire cheminer tout un chacun, à son propre rythme, dans un environnement sécuritaire et bienveillant.

## **VISION DE L'ÉCOLE**

Prioriser l'apprentissage, l'accomplissement et la collaboration de tous.

## RÉPARTITION DES ÉTAPES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

### Primaire et préscolaire 5 ans

1re communication : au plus tard le 15 octobre 2022 (commentaires)

1er bulletin (20 %) : au plus tard le 20 novembre 2022

2e bulletin (20 %) : 15 mars 2023

2e bulletin (60 %) : au plus tard le 10 juillet 2023

### Préscolaire 4 ans

Observations transmises aux parents en lien avec les cinq domaines de développement.

Aucun bulletin scolaire

Il n'y a pas d'attentes de fin d'année.

Le redoublement n'est pas autorisé.

## SÉCURITÉ

Afin de nous aider à assurer la sécurité et l'encadrement de tous, voici certains éléments à respecter à l'École des Petits-Cheminots :

- Veiller à ce que votre enfant ne se présente pas trop tôt à l'école avant le début des classes (10 minutes au primaire et 5 minutes au préscolaire). **À noter qu'aucune surveillance n'est assurée avant ce temps.**
- Que votre enfant soit habillé selon les conditions climatiques pour son bien-être.
- Présentez-vous toujours **au secrétariat afin de vous identifier** pour nous permettre d'assurer un bon contrôle.
- Prenez note que tous **les animaux domestiques sont interdits sur les terrains de l'école.** Il en va de la sécurité de tous.
- Advenant **une fermeture d'urgence de l'école**, vous serez prévenus par le biais des radios locales comme pour les fermetures les jours de tempête. Dans la mesure du possible, un message courriel sera envoyé et l'information se retrouvera sur notre page Facebook. Assurez-vous que votre enfant sait où aller advenant une fermeture imprévue de l'école ou si vous n'êtes pas là pour l'accueillir après la classe.
- Afin de maintenir à jour les coordonnées exactes dans notre bottin santé, **nous vous invitons à signaler tout changement en cours d'année en appelant à l'école ET au service de garde.** Il est important de **nous laisser les coordonnées d'une 3<sup>e</sup> personne** (autre que les parents) que nous pouvons contacter dans une situation d'urgence.
- Il est très important que vous préveniez l'école lorsque votre enfant souffre d'un malaise qui peut être contagieux. L'école appliquera alors des protocoles établis et dans certains cas, informera l'ensemble des parents. **Nous vous demandons de prendre très au sérieux ces appels de l'école, particulièrement dans les cas de pandémie, de pédiculose, de varicelle et d'autres maladies contagieuses.** Parmi les situations les plus courantes, afin d'éviter et de réduire la contagion, **votre enfant ne doit pas se présenter à l'école lorsqu'il fait de la fièvre** ou lorsqu'il présente **des symptômes de gastro-entérite.**

- **Le matin, si votre enfant est malade** (fièvre, toux excessive, maux de cœur, etc.), **vous devez le garder à la maison**. Si les symptômes se manifestent à l'école, nous communiquerons avec vous ou une personne de confiance déjà identifiée et vous demanderons de venir le chercher dans les plus brefs délais. Seul un billet médical permet à un enfant de demeurer à l'intérieur lors des récréations.
- **Le personnel de l'école n'est ni qualifié ni autorisé à administrer des médicaments aux élèves**. Lorsque cela est essentiel à la scolarisation, un protocole doit être établi avec la collaboration de l'infirmière. Si votre enfant est victime d'un accident ou d'un malaise, le personnel administrera les premiers soins et entrera en contact avec vous. Si nous jugeons que la situation nécessite l'intervention d'un médecin, l'enfant sera transporté en ambulance, aux frais des parents.
- Pour tous les parents, nous vous demandons de **respecter l'affichage des stationnements** et de **circuler prudemment aux alentours des deux établissements**.

Pour **l'École de la Passerelle**, nous tenons à vous mentionner l'importance de bien observer les directives liées à la sécurité des enfants concernant l'utilisation du stationnement. **Il est interdit de circuler en voiture sur le stationnement** en face de l'école, aux heures de début et de fin des classes. **Il est également interdit de stationner dans l'allée piétonnière**. La consigne étant de se rendre à pied jusqu'à la porte de l'école et de circuler de façon sécuritaire dans l'aire piétonnière. De ce fait, nous vous invitons à prendre connaissance des heures permises de stationnement aux abords de l'école. De plus, il est important de **respecter le sens unique** ainsi que l'obligation de **stationner votre automobile de derrière**. **Il en va de la SÉCURITÉ de tous : VOS enfants, NOS élèves.**

À **l'École Notre-Dame**, les places de stationnement étant en quantité très restreinte, tant à l'avant de l'école que dans la cour arrière, nous vous demandons de les laisser libres pour le personnel. De plus, il est important de respecter l'obligation de **stationner votre automobile de derrière**.

Il est **interdit de stationner** en tout temps du **côté ouest de la rue Marie-Couture**, ainsi que du **côté est, près des conteneurs**. **Merci de vous référer à la nouvelle signalisation qui vous permet maintenant de venir reconduire votre enfant en toute sécurité; en vous stationnant quelques minutes, sur la rue Marie-Couture.**

**Prenez le temps de rouler lentement** aux abords de l'école et des rues ou avenues avoisinantes (**Antoinette-Belzile, Joseph-Hudon, Louis-Philippe-Robitaille...**).

- L'enfant qui utilise sa bicyclette pour se rendre à son école le fait à ses propres risques et devrait porter un casque de vélo conforme aux exigences de sécurité. Nous lui conseillons fortement d'avoir un bon cadenas pour le remiser en sûreté pendant les cours. **Il est interdit de rouler à bicyclette sur le terrain de l'école incluant le stationnement**. Par conséquent, l'enfant doit débarquer de son vélo et marcher à côté de celui-ci dès qu'il entre sur le terrain de l'école.

Vous trouverez un support à vélos dans la cour arrière de l'École Notre-Dame et à l'École de la Passerelle, il est situé à l'avant, près du boisé.

## **PONCTUALITÉ**

Nous tenons à vous préciser l'importance pour votre enfant d'arriver à l'heure à l'école.

En début de période, l'enseignante explique le programme de la journée, les activités qui seront réalisées, etc. C'est un moment privilégié et rassurant pour votre enfant, car cela lui permet de connaître le déroulement de la journée ou de l'activité. L'élève qui arrive en retard commence sa journée à la course et ne peut rattraper le temps perdu.

De plus, lorsque l'enseignante reprend les explications, c'est tout le groupe qui souffre de cette situation et de ces pertes de temps.

Précolaire :            8 h 23 à 11 h 25  
                                 12 h 50 à 14 h 30

Primaire :             8 h à 11 h 25  
                                 12 h 50 à 15 h 15

## **ABSENCE DE VOTRE ENFANT**

Lorsque votre enfant s'absente de l'école, vous avez la possibilité de motiver son absence, son retard ou son départ hâtif, via la plateforme Mozaïk-Portail, dans la tuile absences. **Idéalement, avant le début des classes.** Pour plus de facilité et de rapidité, nous vous inviterons à TÉLÉCHARGER l'application **MParent** sur votre cellulaire ! Vous pourrez également motiver les absences de votre enfant à l'avance : par exemple, un rendez-vous médical ou avec un spécialiste.

Lien pour l'application MParent : <https://grics.ca/mozaikportail/mparent/>

Nous vous rappelons que vous pouvez toujours communiquer directement avec la secrétaire de l'école en lui laissant un message sur la boîte vocale de l'école ET celle du service de garde (si votre enfant le fréquente). **Merci de mentionner le nom complet de votre enfant, le nom de sa titulaire, la raison de l'absence et la durée.**

Secrétariat de l'École de la Passerelle : 418 834-2469, poste 0

Service de garde de l'École de la Passerelle : 418 834-2469, poste 64543

Secrétariat de l'École Notre-Dame : 418 834-2470, poste 0

Service de garde de l'École Notre-Dame : 418 834-2470, poste 64643

Par mesure de sécurité, lorsque votre enfant s'absente de l'école **uniquement durant une période du service de garde** (ex. : midi ou fin de journée), vous devez signaler celle-ci, au numéro suivant : 418 834-2469 poste 64543 pour l'École de la Passerelle et au 418 834-2470 poste 64643 pour Notre-Dame.

## **BOUTEILLE D'EAU**

Même si les fontaines d'eau sont en fonction, nous vous suggérons de fournir une bouteille d'eau réutilisable à votre enfant.

## **PAPIERS MOUCHOIRS**

L'école fournit aux élèves des boîtes de mouchoirs en papier.

## **COLLE À MOI... DES ÉTIQUETTES DURABLES, IMPERMÉABLES ET AMUSANTES**

L'organisme de participation des parents et l'excellente entreprise d'étiquettes d'identification "[Colle à moi](#)" vous proposent de gagner du temps en vous simplifiant l'étape de personnalisation des fournitures scolaires et du même coup d'amasser des fonds dans le but d'en faire profiter vos enfants. Pour chaque achat effectué, 15 % des ventes reviennent automatiquement à l'école. Vous devez simplement utiliser le code promo, **cheminots**, lors de votre passage à la caisse. Nous vous invitons à partager le code à volonté avec tous vos amis et sur les réseaux sociaux ! Plus il y a d'achats faits avec notre code, plus nous recueillons des sous ! Le code n'expire pas !

## **CASIERS ET SAC D'ÉCOLE**

Tous les élèves ont accès à un casier pour y déposer leurs effets personnels (bien identifiés). Votre enfant doit apporter son sac d'école, dès sa 1<sup>re</sup> journée d'école.

## **PÉRIODE DU DÎNER**

Pour la période du dîner, les élèves du préscolaire mangent chacun dans leur local avec le même groupe afin de limiter au maximum les transitions. Les élèves de 1<sup>re</sup> année et ceux de 2<sup>e</sup> année sont jumelés lors de la période du dîner. Des éducatrices sont attirées dans chaque local. Tous les élèves doivent apporter, chaque jour, un repas froid, un thermos ou un repas à réchauffer.

## **SPÉCIALITÉS**

Les cours de musique se déroulent dans le local attiré à cet effet. Concernant l'anglais, les cours se déroulent directement dans le local de classe de votre enfant. Le gymnase est utilisé pour les cours d'éducation physique.

## **MODULES DE JEUX ET COUR DE RÉCRÉATION**

La cour de récréation est accessible à tous les élèves, sans restriction. L'accès aux différents modules de jeux est permis.

## **MESURES SANITAIRES À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE**

La désinfection des mains est maintenue à l'entrée des classes.

## **MESURES D'HYGIÈNE**

Une sensibilisation en matière d'hygiène des mains et d'étiquette respiratoire sera faite auprès des élèves et un lavage des mains sera fréquent et obligatoire pour tous.

## **POLITIQUE ALIMENTAIRE À L'ÉCOLE**

Afin d'assurer la cohérence entre ses pratiques quotidiennes et sa responsabilité de développer de bonnes habitudes de vie, les aliments autorisés pour les collations sont : **fruits frais, compote, salade de fruits, légumes, fromages, produits laitiers ainsi que des craquelins.** Sécurité et prévention nous permettront à tous d'éviter une situation qui pourrait être mortelle pour celui ou celle qui est allergique.

**Considérant que plusieurs enfants ont des allergies sévères aux noix et aux arachides, ces aliments et les produits qui en contiennent sont interdits à l'école autant pour les collations que pour le dîner au service de garde.**

Nous rappelons également aux parents dont les enfants sont allergiques de communiquer avec les secrétariats afin que tous soient informés correctement. De plus, si un auto-injecteur (EpiPen) est recommandé, il se doit d'être à proximité de votre enfant durant les heures de classe et au service de garde afin de nous permettre d'agir rapidement.

### **RÈGLES EN VIGUEUR À L'ÉCOLE**

Chaque milieu de vie a ses règles de fonctionnement. C'est le conseil d'établissement qui a le mandat d'approuver le plan d'action de l'école pour un milieu sain et sécuritaire. Il appartient ensuite à la direction et au personnel de les faire respecter. L'encadrement réglementaire de l'École des Petits-Cheminots est défini en trois volets :

- Les règles de conduite
- Les mesures d'encadrement
- Les mesures de sécurité

### **Les règles de conduite**

Trois règles de vie encadrent la conduite des élèves en tout temps. Elles sont communes à toutes les écoles du Centre de services scolaire des Navigateurs :

- 1) J'adopte un comportement respectueux envers tous.**
- 2) J'agis de façon sécuritaire et je garde les lieux et le matériel propres et en bon état.**
- 3) Je refuse de participer à toute forme de violence et d'intimidation.**

### **Règles des classes et du service de garde**

À ces trois règles de conduite s'ajoutent certaines règles propres à la classe, à l'établissement et au service de garde. Celles-ci sont souvent élaborées en collaboration avec les élèves en début d'année et sont clairement communiquées à tous.

### **Intervention spécifique en cas de violence, d'intimidation et de non-respect**

À l'École des Petits-Cheminots, aucun geste de violence ou d'intimidation n'est toléré. C'est pourquoi il est prévu, dans les « **Règles de conduite** », des modalités d'intervention liées à une trajectoire ayant pour but d'accompagner et de soutenir l'élève dans une démarche de réparation. Des marques d'appréciation sont signifiées aux élèves qui respectent les règles et des activités récompenses sont organisées régulièrement dans les classes et dans l'école. Une feuille de route informe les parents des comportements de leur enfant. Des défis individuels ou de classe seront proposés aux élèves. L'élève sera évalué en fonction de son propre cheminement.

Il est bon de rappeler qu'en conformité avec les définitions présentées dans les « Règles de conduite » ou à la suite d'un geste grave ou d'un refus majeur de collaborer, une fugue ou d'autres gestes ou événements majeurs, le personnel enseignant informera les parents que le retour de l'enfant à l'école ne sera possible qu'après une rencontre avec les parents et la direction pour éviter et prévenir une répétition des gestes posés.

La direction peut aussi, selon la gravité du geste, suspendre un élève, à l'interne ou à l'externe, pour une période déterminée. Elle convoquera alors les parents pour établir un plan d'intervention. Ce

plan permettra d'établir, entre autres, les conditions de retour dans la classe ou à l'école et les mesures de soutien adaptées à l'élève et à la situation.

## **PARTICIPATION DES PARENTS À LA VIE DE L'ÉCOLE**

Pour répondre adéquatement aux besoins de ses élèves, l'École des Petits-Cheminots a besoin de l'implication et de la participation des parents.

Plusieurs possibilités s'offrent aux gens qui veulent contribuer au dynamisme de cet établissement, selon les intérêts et les disponibilités de chacun :

### **Conseil d'établissement**

Le mandat de ce conseil, tel que défini dans la Loi sur l'instruction publique, est de veiller à la réalisation du projet éducatif de l'école. Ce mandat requiert une collaboration étroite entre le personnel de l'école et les parents. Les membres parents sont élus lors de l'assemblée générale annuelle des parents qui a lieu en septembre et à laquelle vous êtes tous invités.

### **Organisme de participation des parents (OPP)**

Cet organisme est un regroupement de parents qui veulent supporter la réalisation de divers projets dans l'école. Chez nous, l'OPP se consacre depuis quelques années à des activités de financement pour l'amélioration de la cour de l'école et pour la réalisation de divers projets de développement. C'est grâce à eux que des équipements de qualité ont été installés dans la cour de chacun de nos établissements. De plus, un pique-nique familial de fin d'année fait désormais partie des traditions tenues par l'OPP.

### **Bénévoles à la bibliothèque**

Nous disposons d'une bibliothèque dans chaque établissement. Ce sont de précieux bénévoles qui assurent le prêt, la tenue de l'inventaire, l'entretien et la réparation des volumes. C'est avec beaucoup de plaisir que nous accueillons plusieurs grands-parents ou d'autres membres de la communauté à l'intérieur de cette équipe. Tous sont les bienvenus !

### **Accompagnateurs et accompagnatrices lors de sorties et activités**

Que ce soit lors d'activités spéciales à l'école, pour des sorties ou pour nous faire profiter de vos divers talents, de vos contacts ou de votre expertise, votre contribution à la vie de l'école sera toujours appréciée. N'hésitez pas à faire part au titulaire de votre enfant de votre intérêt afin de contribuer à la vie de l'école.

## **LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES**

L'École des Petits-Cheminots met en place, chaque année, divers services complémentaires aux élèves qui fréquentent ces établissements. C'est la direction de l'école qui veille à cibler les élèves qui en bénéficieront en fonction des priorités et des critères établis, et ce, en collaboration avec l'équipe-école. C'est dans le plan d'intervention élaboré pour chaque élève qui présente des besoins particuliers que l'on décrit les moyens et services mis en place avec la collaboration des parents pour répondre à ses besoins.

### **Service d'orthopédagogie**

L'orthopédagogue est présente à l'école à raison de 5 jours/semaine et intervient en individuel ou en sous-groupes auprès des élèves qui ont des difficultés d'apprentissage et qui nécessitent des

interventions rééducatives. Elle propose également des activités d'enseignement en classe selon les besoins : projet en conscience phonologique, ateliers de décodage, structure de la phrase, questions à développement, mots-questions, stratégies en résolution de problèmes, etc.

### **Service d'orthophonie**

Une orthophoniste travaille prioritairement auprès des élèves du préscolaire et au besoin, auprès de ceux de première année qui présentent des difficultés importantes de langage.

Pour nos élèves de la classe langage, le service est assuré par une orthophoniste spécifique à ce groupe.

### **Service de psychologie**

Une psychologue est affectée à notre école deux jours et demi/semaine pour intervenir auprès des élèves qui présentent des difficultés de l'ordre du développement global, des apprentissages, du comportement et des habiletés sociales. Son mandat se situe surtout au niveau des évaluations cognitives et attentionnelles et du rôle-conseil auprès de l'équipe-école.

### **Service de psychoéducatrice**

Une psychoéducatrice est désignée à notre école un jour/semaine pour intervenir auprès des élèves du préscolaire. Elle évalue différentes problématiques et propose des solutions propres aux besoins non seulement de l'élève, mais également du milieu.

### **Service d'éducation spécialisée**

Dans chaque établissement, un service d'éducation spécialisée est offert à raison de cinq jours/semaine. Ces personnes interviennent en étroite collaboration avec les titulaires en lien avec les objectifs ciblés dans le plan d'intervention de l'élève. Au besoin, nous faisons appel à l'intervention d'une éducatrice spécialisée pour apporter du support à certains élèves dans leur quotidien.

### **Service « Lire et faire lire »**

Ce programme regroupe des aînés, bénévoles-lecteurs, et consiste à se rendre dans l'école pour lire des histoires aux élèves à raison d'une fois par semaine en sous-groupes (huit semaines). Il s'agit d'une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

### **Service d'animation de vie spirituelle et d'engagement communautaire**

Une animatrice est affectée à notre école pour faire vivre des situations qui permettront aux élèves de s'engager dans des projets personnels et collectifs susceptibles d'améliorer leur milieu et la société, en vue de se donner une conscience sociale.

### **Service de garde**

Le service de garde est ouvert tous les jours de classe du calendrier scolaire de 7 h à 18 h, lors de la semaine de relâche (selon le nombre d'élèves inscrits) et des journées pédagogiques en cours d'année. De nombreuses activités variées sont organisées quotidiennement par l'équipe qui y travaille.

## **ASSURANCE-ACCIDENT**

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (le « CSSDN ») s'assure que ses installations matérielles sont conformes et respectent les normes de sécurité et s'assure que ses activités soient menées de façon sécuritaire et responsable. Malheureusement, il peut arriver que des incidents surviennent sur les lieux de ses établissements scolaires malgré les précautions prises.

Nous vous rappelons que l'assurance que détient le CSSDN n'est pas une assurance-accident, mais plutôt une assurance de responsabilité civile seulement. Cette assurance peut rembourser certains frais encourus à la suite d'un incident seulement si la preuve de responsabilité du CSSDN, de ses écoles ou de son personnel est établie. Si les faits au dossier démontrent que la responsabilité du CSSDN, de ses écoles ou de son personnel n'est pas engagée, aucun paiement ou remboursement n'est effectué, que ce soit pour des dommages corporels ou matériels.

Prendre note que sont exclues de la couverture d'assurance en responsabilité civile les commotions cérébrales qui surviennent lors de la pratique d'un sport de contact. Par sports de contact, on entend notamment le hockey, le football, la boxe ou la lutte.

Compte tenu de ce qui précède, nous encourageons fortement les parents à souscrire à une assurance-accident privée au bénéfice de leur enfant qui fréquente un établissement scolaire du Centre de services scolaire des Navigateurs, à plus forte raison si cet enfant est inscrit dans un sport de contact au CSSDN ou participe à une telle activité offerte ou chapeauté par le CSSDN en cours d'année.

Il est donc très important que chaque famille prenne elle-même une assurance, si elle veut que ses enfants soient couverts en raison d'un accident (transport ambulancier, réparation de dents, location de béquilles, traitements en physiothérapie, etc.).

### **Période hivernale et période printanière**

Nous désirons également vous aviser qu'en période hivernale et printanière, le Centre de services scolaire des Navigateurs met tout en œuvre afin de s'assurer de la sécurité de l'ensemble des élèves, de ses employés ainsi que des personnes qui gravitent autour de ceux-ci (parents, grands-parents, bénévoles, gardiennes, accompagnateurs, livreurs, etc.). Ainsi, en fonction des conditions climatiques variables, nous nous efforçons d'étendre les abrasifs adéquats et nécessaires. Par conséquent, il serait souhaitable d'être chaussé adéquatement selon les conditions climatiques afin que les déplacements s'effectuent en toute sécurité sur les différents accès aux établissements.

## **COMMUNICATION**

Afin de réduire les coûts reliés à l'impression et dans une perspective de développement durable, les communiqués seront distribués par courrier électronique aux adresses que vous nous avez transmises sur le formulaire de renseignements confidentiels rempli lors de l'inscription. De plus, étant donné que plusieurs parents se partagent la garde de leur(s) enfant(s), ce mode de distribution conviendra davantage à notre clientèle. Toutefois, si vous désirez recevoir les communiqués en version papier, nous vous invitons à faire une demande écrite à la secrétaire de votre établissement.

## **POUR NOUS JOINDRE**

Pour joindre un des membres du personnel de l'école, contactez le secrétariat de l'établissement que fréquente votre enfant. Nous vous retournerons l'appel dans les meilleurs délais.

### **École de la Passerelle des Petits-Cheminots :**

Secrétaire : Linda Desjardins  
Téléphone : 418 834-2469, poste 64501  
Télécopieur : 418 832-6149  
Heures de bureau : 7 h 30 à 11 h 45    12 h 45 à 15 h 30  
Courriel : [passerelle@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:passerelle@cssdn.gouv.qc.ca)  
Service de garde : 418 834-2469, poste 64540

### **École Notre-Dame des Petits-Cheminots :**

Secrétaire : Chantal Landry  
Téléphone : 418 834-2470, poste 64601  
Télécopieur : 418 832-7619  
Heures de bureau : 7 h 50 à 11 h 25    12 h 45 à 15 h 15  
Courriel : [pav.notre-dame@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:pav.notre-dame@cssdn.gouv.qc.ca)  
Service de garde : 418 834-2470, poste 64640

## **HORAIRE DE L'ÉCOLE**

Préscolaire :            8 h 23 à 11 h 25  
                                  12 h 50 à 14 h 30

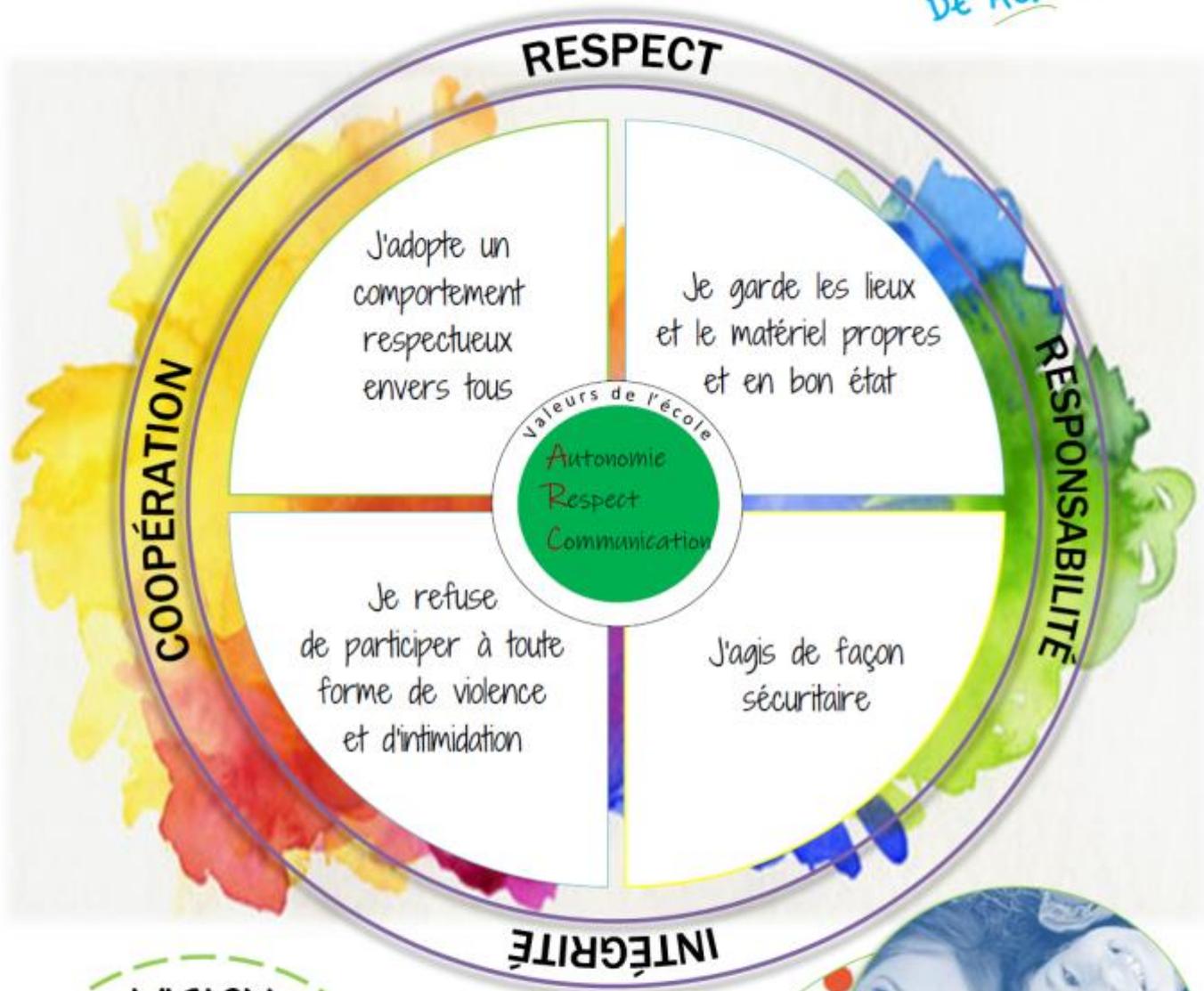
Primaire :                8 h à 11 h 25  
                                  12 h 50 à 15 h 15

## **DOCUMENTS IMPORTANTS DU CSSDN À CONSULTER TOUT AU LONG DE L'ANNÉE**

- ✓ [Civilité au primaire](#)
- ✓ [Nous sommes à l'écoute](#)
- ✓ [Fermeture des établissements](#)
- ✓ [Engagement pour favoriser le bien-être](#)

# LES RÈGLES DE CONDUITE

DE MON ÉCOLE



## VISION

Prioriser l'apprentissage, l'accomplissement et la collaboration de tous

## MISSION

Faire cheminer tout un chacun, à son propre rythme, dans un environnement sécuritaire et bienveillant



# Calendrier scolaire 2022-2023 PRIMAIRE

JUILLET 2022						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AOÛT 2022						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

SEPTEMBRE 2022						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE 2022						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE 2022						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

DÉCEMBRE 2022						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JANVIER 2023						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER 2023						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

MARS 2023						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL 2023						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

MAI 2023						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN 2023						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	



17 journées pédagogiques

3 journées pédagogiques pour cas de force majeure



Si les écoles devaient être fermées pour cas de force majeure, les journées pédagogiques prévues à cette fin seraient annulées dans l'ordre suivant : 11 avril, 28 avril et 22 juin.



Congé pour les élèves et le personnel enseignant

Début des cours pour les élèves : 29 août 2022  
Fin des cours pour les élèves : 21 juin 2023

180 jours d'enseignement